



Bulletins de paies et déclarations sociales

Pour répondre :

- * à la **complexité** de l'évolution des textes
- * aux **impératifs** liés à la dématérialisation obligatoire des déclarations sociales
- * au **formalisme** rigoureux

Pour **sécuriser vos relations** :

- * avec vos salariés
- * avec les organismes sociaux

Nous vous proposons d'**externaliser** votre service social auprès de nos **équipes spécialisées**.



Sécurisez vos bulletins de salaires
et vos déclarations sociales.

Les points forts de l'offre

- Une équipe de spécialistes disponible
- Une gestion fluide des données dématérialisées (télé-déclarations et téléreglement).
- Une veille permanente (conventions collectives, textes législatifs,...)
- Le souci permanent de la confidentialité des informations

Questions & réponses

- Quel est le délai de traitement des données de paie ?
J+5 après la transmission de vos données mensuelles en fonction de vos contraintes d'exploitation.
- Et en cas de contrôle social ?
Nous gérons la relation avec l'inspecteur et mettons à sa disposition les pièces demandées avec votre accord préalable.
- Quel est le tarif ?
Il est fonction du nombre de salariés et de la convention collective